© éditions A.Pedone 2013
EAN 978-2-233-00674-5

LE DROIT INTERNATIONAL FACE AUX « ÉTATS DÉFAILLANTS »

Gérard CAHIN
Professeur à l'Université Panthéon-Assas

RÉSUMÉ

Peut être qualifié défaillant l'État qui est dans l'incapacité d'exercer tout ou partie de ses fonctions régaliennes de base en raison de la disparition totale ou partielle d'une autorité politique effective sur son territoire. Si les États défaillants ne constituent pas une catégorie particulière d'États, ils peuvent être identifiés avec assez de précision pour que cette appellation trouve sa place dans le vocabulaire du droit international. État au sens du droit international, les États défaillants sont cependant des États diminués par l'impossibilité ou la grande difficulté qui est la leur d'assumer les obligations internationales attachées à leur statut et à exercer les attributs de leur souveraineté. Il en résulte des conséquences de grande ampleur et gravité pour la sécurité des autres États comme pour celle des individus. Elles expliquent que les organisations internationales se substituent dans une mesure variable aux États défaillants pour exercer certaines de leurs compétences, et entreprennent surtout de reconstruire ces États ou même de les construire *ab initio* en les aidant à (r)établir une autorité politique à la fois effective et légitime et à (re)constituer une communauté politique nationale. Les réussites observés ici où là ne compensent toutefois pas la persistance et parfois même l'aggravation des manifestations et des causes de la défaillance étatique.

ABSTRACT

Failed States are States which are in the inability to exercise all or some of their sovereign functions and powers due to the total or partial disappearance of an effective political authority on their territory. If failed States do not form a particular class or category of States, nevertheless can they be identified with enough precision for this appellation to gain its place in the vocabulary of international law. Failed States are States according to international law, but greatly undermined by the impossibility or difficulty to assume international obligations and to exercise sovereign attributes resulting from their status. The scale and gravity of this situation for the security of other States and of individuals explain the substitution of international organizations to failed States in the exercise of some of their sovereign powers, and above all justify the

www.pedone.info

© éditions A.Pedone 2013
EAN 978-2-233-00674-5

actions of State-(re)building aiming to assist failed States to restore an effective and more legitimate political authority and reconstruct a political community. A few successes in this area do not compensate nor balance the persistence and even worsening of outward signs of State failure.

www.pedone.info